

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

**EN SOUTIEN AUX POPULATIONS TOUCHÉES PAR LE CYCLONE IRMA
ET AU BARREAU DE LA GUADELOUPE,
DE SAINT-MARTIN ET DE SAINT-BARTHELEMY**

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 8 septembre 2017

* *

Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale les 7 et 8 septembre 2017,

CONNAISSANCE PRISE des dégâts particulièrement importants et des pertes humaines provoqués par le passage du cyclone Irma de force 5 sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

APPORTE son soutien total aux populations de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

APPORTE son soutien total au Barreau de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et lui assure son concours aux actions qui seront entreprises par le Bâtonnier Bernard PANCREL et son Ordre avec lesquels un contact permanent est établi pour aider notamment les confrères des deux îles ravagées par le cyclone Irma.

* *

Fait à Paris le 8 septembre 2017